

Vendredi 29 mai 2015

A 9HEURES

*Maison de l'Avocat – salle Albert Haddad
51 rue Grignan –Marseille (6^e)*

COLLOQUE

LA PROFESSION D'AVOCAT ET LA DEMARCHE RSE



Carrefour de rencontre entre les universitaires et les avocats, la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un thème permettant de réfléchir à de nouvelles perspectives de la profession d'avocat. L'Université d'Aix-Marseille s'associe à ces réflexions à travers l'équipe de l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD) qui, engagée au travers de ses formations en Droit du développement durable et RSE, a conçu, en collaboration avec des cabinets partenaires, le programme scientifique de cette manifestation.

Deux cabinets d'avocats du barreau de Marseille ont participé à un programme initié par la Région PACA pour mettre en œuvre une démarche RSE en interne puis chez leurs clients

L'objectif de cette journée étant de sensibiliser les avocats à la RSE et identifier les missions juridiques que pourraient porter la profession dans cette matière, les intervenants auront pour mission de partager leurs expériences et de permettre à tous les avocats de conseiller leurs clients dans ces nouveaux domaines d'intervention.



Journée organisée sous la direction scientifique de

Virginie MERCIER, Maître de Conférences HDR à Aix-Marseille Université, Directrice de l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), Directrice du DESU Responsabilité sociétale des entreprises.

Stéphanie BRUNENGO-BASSO, Avocat à la Cour, Cabinet BBLMA, Maître de conférences associé, Aix-Marseille Université, Directrice adjointe de l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD).

PROGRAMME

9h00 Accueil des participants

Monsieur Fabrice Giletta, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Marseille
Monsieur Yvon Berland, Président d'Aix Marseille Université

9h30 Présentation générale de la RSE : Droit ou non droit ?

Virginie Mercier, Maître de conférences HDR, Aix-Marseille Université, Directrice de l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), Directrice du DESU Responsabilité sociétale des entreprises.

10h La place de l'avocat dans la démarche RSE

Stéphanie Brunengo-Basso, Avocat à la Cour, Cabinet BBLM, Maître de conférences associé, Aix-Marseille Université, Directrice adjointe de l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement et du développement durable (IPEEDD)

I. Les opportunités pour la profession d'avocat

Sous la présidence de Didier Poracchia,
Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

10h30 La RSE, une réalité territoriale pour l'avocat ?

La RSE en France, Hélène Valade, Vice – Présidente de la Plateforme RSE (rattachée au Premier Ministre), Présidente du Collège des Directeurs du Développement durable et Directrice du Développement durable du Groupe Suez Environnement

La RSE en Région PACA, Philippe Chesneau, Conseiller régional délégué à l'économie responsable, Région Provence- Alpes Côte d'Azur

La RSE en Région, l'expérience de la filière des professions du chiffre et du droit

François Maurel, Avocat au Barreau de Marseille, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Marseille, Cabinet BBLM

Marc Ringlé, Avocat au Barreau de Marseille, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Marseille, Cabinet Ringlé et Roy & associés

11h15 L'expérience de l'Ordre des avocats au barreau de Paris : « un ordre partenaire, responsable et durable »

Yvon Martinet, ancien Vice-Bâtonnier de l'Ordre, Avocat au Barreau de Paris, associé Cabinet DS avocats

11h15-11h30 Pause - café

11h30 La démarche RSE comme outil de management de Cabinet

Myriam Angelier, Avocat associé au Barreau de Marseille, Cabinet BBLM

11h50 L'avocat et la gestion du litige, vers de nouvelles pratiques de règlement des différends

Christian Rousse, Avocat au Barreau de Marseille et Monsieur Thierry GALLO, Juge délégué aux MARD auprès du Tribunal de commerce de Marseille: L'avocat, le juge et la médiation

Discussion avec le public

12h30 Pause déjeuner

II. La RSE et les pratiques professionnelles

Sous la présidence de Philippe Gambini, Directeur juridique SECOMAT, ingénierie industrielle, Président de l'Association Française des Juristes d'Entreprise PACA

14h00 L'avocat et le conseil en entreprise

Bernard Bouquet, Avocat au Barreau de Marseille, Cabinet BBLM

Dialogue avec Alexis Margnat, Directeur général de la société SOPHIM et Catherine Lagarde, Directrice de la direction sociétale de la société des eaux de Marseille

14h45 L'avocat et le droit social

Bruno Roy, Avocat au Barreau de Marseille, Cabinet Ringlé et Roy

Sylvie Rueda, Avocat au Barreau de Marseille, Cabinet Ringlé et Roy & associés

15h15 L'avocat et la défense pénale

Yann De La Fuente, Adjudant de Gendarmerie de PACA - Section de recherches de Marseille, Division « Atteintes à l'environnement et à la santé publique », Fabrice Cesarini, Lieutenant de Gendarmerie de PACA – Section de recherches de Marseille, Division « Atteintes à l'environnement et à la santé publique »

Jean Boudot, Avocat au Barreau de Marseille,

15h45 L'avocat et le droit de l'environnement

Geneviève Maillet, Avocat au Barreau de Marseille

Marie-Agnès Bordonneau, Docteur en droit, juriste spécialisée en droit de l'eau

Discussion avec le public

17h00 Clôture des débats

LA PROFESSION D'AVOCAT ET LA DEMARCHE RSE

Vendredi 29 mai 2015

Maison de l'Avocat - Salle Albert Haddad

51 rue Grignan - 13006 Marseille

Formation continue : validation 7 heures - N° Agrément organisme formateur 9313P004813

Bulletin d'inscription

Nom Prénom

Qualité

E-mail

Téléphone* Portable*

Adresse*

Code postal* Ville*

*Hors Barreau de Marseille uniquement

TARIFS D'INSCRIPTION

<input type="checkbox"/>	Prix public	75 €
<input type="checkbox"/>	Avocat	75 €
<input type="checkbox"/>	Etudiant, élève-avocat	30 €

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce bulletin d'inscription avec votre règlement, par chèque à l'ordre de l'IFCAM, à l'adresse suivante :

IFCAM

Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan
13006 Marseille

Condition d'annulation

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit à l'Ordre des Avocats qui en accusera réception.
En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.
Tout remboursement sera effectué après le colloque.

Renseignements

S'adresser au Secrétariat de l'Ordre des Avocats
Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan
13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 15 31 66 - Fax : 04 91 55 02 10
www.barreau-marseille.avocat.fr
RSE@barreau-marseille.avocat.fr

